



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Décret n° 2020-982 du 5 août 2020 - Aide à l'embauche des jeunes

Question écrite n° 32319

Texte de la question

M. Charles de la Verpillière appelle l'attention de Mme la ministre du travail, de l'emploi et de l'insertion sur le décret n° 2020-982 du 5 août 2020 instituant une aide à l'embauche des jeunes de moins de 26 ans. Il lui demande si cette nouvelle aide à l'embauche pourrait être étendue aux employeurs désireux d'embaucher avant le 31 janvier 2021, en CDI ou en CDD de plus de trois mois, un apprenti de moins de 26 ans, dont le contrat d'apprentissage arrive à son terme.

Données clés

Auteur : [M. Charles de la Verpillière](#)

Circonscription : Ain (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32319

Rubrique : Jeunes

Ministère interrogé : [Travail, emploi et insertion](#)

Ministère attributaire : [Travail, plein emploi et insertion](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [22 septembre 2020](#), page 6456

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)